
Rapport de stage GROSSE MARZENA

4^{ème} année

Stage Technique D'Ingénieur

Région Grand Est
1 Place Gabriel Hocquard,
57000 Metz,
France

Tuteur entreprise :
Clémence MONARD
Chargé de Mission Friches

Tuteur académique :
Éric THOMAS

Marzena Grosse
4^{ème} année
2022-2023

SOMMAIRE

❖ Remerciements-----	3
❖ I) Introduction-----	4
❖ II) Présentation de l'organisme-----	4
❖ a) Description générale-----	4
❖ b)Engagement de la Région au niveau de l'environnement-----	5
❖ c) Histoire de la reconversion des friches-----	6
❖ d) Rôle de la Région au niveau des friches-----	7
❖ 1) Définition d'une friche -----	7
❖ 2) Présentation de la politique régionale pour la requalification des friches-----	7
❖ 3) Le dispositif friches-----	9
❖ 4) Les Friches dans le SRADDET -----	9
❖ 5) Organigramme-----	12
❖ III) Travaux effectués et compétences apportées-----	15
❖ a) Mes différentes missions-----	15
❖ 1) Jour d'arrivée-----	15
❖ 2) Travail sur l'évolution des dispositifs-----	19
❖ 3) Visites de Friches-----	20
❖ 4) Diaporama pour les élus-----	21
❖ b) Mes conditions de travail-----	25
❖ 1) Point sur la sécurité-----	25
❖ 2)Difficultés rencontrées-----	26
❖ 3) Ambiances au travail-----	27
❖ Conclusion-----	28
❖ Abstract-----	29

REMERCIEMENTS

Ce stage a été une expérience professionnelle très formatrice, qui m’a permis de découvrir au sein même d’une entreprise son fonctionnement et d’y apprendre les bases quant au comportement idéal à adopter dans le monde du travail. Il me paraît donc essentiel de commencer ce rapport par quelques lignes de remerciements, dédiées aux personnes qui m’ont soutenue et encadrée durant ce stage, me permettant ainsi d’apprendre énormément mais aussi de passer ce stage dans des conditions favorables, faisant de celui-ci un moment très agréable et profitable.

Je tiens à remercier Clémence MONARD et Thomas MASCIOCCHI, mes tuteurs de stage qui durant cette période ont su m’accompagner et me former avec pédagogie. Enfin, je remercie tous les employés présents pour leurs nombreux conseils et leur appui précieux, qui ont pu me servir afin de me familiariser au mieux avec cette entreprise.

I) Introduction

Pendant ma 4^{ème} année en école d'ingénieur à Polytech Tours- Génie de l'environnement et de l'aménagement du territoire, j'ai eu l'occasion d'effectuer pour une durée de 3mois (du 24avril au 21juillet) un stage au sein de l'organisme de la Région Grand Est situé à Metz.

Mon objectif à travers ce stage était de me familiariser avec le monde de l'ingénierie dans le secteur de l'environnement et de l'aménagement, tant au niveau de l'autonomie et de la gestion que cela requière mais aussi au niveau des qualités et connaissances qui nous sont demandées et sont nécessaires. J'ai de plus obtenu des conseils et du soutien auprès des employés afin d'acquérir une méthodologie de travail me permettant d'être efficace et utile grâce au travail que j'effectuais durant ce stage. Pendant ces 3mois j'ai été totalement plongée dans l'univers de cet organisme en travaillant 35 heures par semaine, soit 7heures par jour avec des horaires assez malléables (uniquement présence obligatoire de 9H15 à 11H15 et de 14H à 16h), sauf lors de mes déplacements souvent effectués avec des départs tôt et retours tard dû au temps de trajets effectué). Ce stage m'a permis de développer de nombreuses compétences qui me seront utiles dans mes futurs stages et emplois, mais aussi dans ma vie étudiante et personnelle, c'est pourquoi cette expérience se révèle être à mon sens un atout majeur de mon développement personnel et professionnel.

II) Présentation de l'organisme

a) Description générale

L'administration de la Région Grand Est est répartie en plusieurs bâtiments : son siège se trouve à Strasbourg et deux hôtels de régions se situent à Metz et Châlons-en-Champagne (les anciens chefs-lieux de Lorraine et de Champagne-Ardenne). L'Administration régionale du Grand Est est chargée de préparer et de mettre en œuvre les décisions prises par les conseillers régionaux. Cette administration, qui relève de l'autorité du Directeur Général des Services, est structurée en différents pôles et directions, correspondant aux principaux domaines de compétence et aux priorités régionales. Les agents de la collectivité sont chargés de concrétiser ces politiques publiques. 12 Maisons de Région sont aussi réparties dans tout le Grand Est. Leur rôle est de renforcer la proximité avec les habitants et les communautés afin de faciliter les actions de la Région et de permettre une meilleure cohésion entre les territoires.

La Région Grand Est emploie un total de 2 350 agents répartis sur les 3 sites de Strasbourg, Metz et Châlons-en-Champagne. En plus des agents du siège, il y a également 5 350 personnels adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATEE) qui travaillent dans les lycées de la région. Les services de la Région travaillent en étroite collaboration avec d'autres collectivités territoriales et institutions diverses afin d'assurer une préparation et une exécution optimales des décisions prises

par l'Assemblée Régionale. Sous l'autorité du Président du Conseil Régional, Franck Leroy, ils sont dirigés par le Directeur Général des Services, Nicolas Pernot.

Chaque jour, la Région Grand Est s'engage à soutenir les 5,5 millions d'habitants qui vivent sur son territoire. Elle met en place une politique ambitieuse dans divers domaines tels que les transports, l'aménagement du territoire, la formation, l'orientation, les lycées, le développement économique, la culture, la santé, et bien d'autres encore. Son objectif est de faire du Grand Est un territoire dynamique et prospère, où il fait bon vivre, en étant à la pointe des grandes transitions industrielles, numériques, énergétiques et écologiques.

La Région Grand Est met tout en œuvre pour assurer un aménagement équilibré du territoire et construire un avenir durable. Elle veille à la cohérence de l'ensemble de ses politiques et collabore étroitement avec les autres collectivités et acteurs publics impliqués. Son objectif principal est d'assurer à tous les habitants, où qu'ils se trouvent, une qualité de vie optimale et un développement social et territorial tourné vers l'avenir.

b) Engagement de la Région au niveau de l'environnement

La volonté de la Région est d'orienter le développement du territoire en y intégrant les enjeux environnementaux dans toutes ses compétences. Ainsi, plus de 95% du budget transports est déjà consacré à la mobilité durable pour les voyageurs (financement des services régionaux de voyageurs et du réseau Fluo ferroviaire et routier, des transports scolaires, acquisition de matériels roulants, développement et régénération du réseau ferroviaire...). Sur un budget de 898 M€ en 2020, 4,6 M€ (soit 0,51% des dépenses) sont consacrés au maillage aéroportuaire du territoire, contribuant ainsi au rayonnement national et européen de la Région, mais aussi en période de crise d'assurer le transport des malades et des soignants et l'acheminement de produits médicaux et pharmaceutiques.

La Région Grand Est soutient d'ores et déjà une agriculture de transition en accompagnant les agriculteurs dans leur besoin d'adaptation au changement climatique, d'optimisation, de performance environnementale. L'objectif est d'engager 80% des exploitations du Grand Est dans une démarche de progrès via des contrats d'objectifs partagés avec les filières agricoles fondés sur des solutions à base de bio-intrants, de coproduits de la méthanisation, de filière de recyclage, etc... tout en favorisant une agriculture de la diversité et de la proximité. Concernant le développement des énergies renouvelables, la Région a décidé de mettre en place une démarche sur la méthanisation durable qui consiste à conjuguer répartition cohérente des installations, création de valeur ajoutée et préservation de la biodiversité et de la ressource en eau. Avec la nouvelle stratégie régionale en faveur de la biodiversité, la Région souhaite aller encore plus loin pour stopper l'érosion de la biodiversité. D'ores et déjà, ce sont près de 130 kms de haies, 70kms de bandes enherbées, plus de 5000 ha de vergers, 200 mares qui sont restaurés depuis 2017 et ce grâce à l'action régionale et l'engagement des communes, associations et agriculteurs.

c) Histoire de la reconversion des friches

Les friches représentent l'un des atouts majeurs de l'urbanisme afin de contribuer à l'aménagement durable des territoires et générer de nouvelles pratiques plus vertueuses.

La reconversion des friches s'avère être aujourd'hui une opportunité essentielle pour les territoires permettant de les aider à relever les défis majeurs de la transition écologique. Ces reconversions ont pour objectif d'atténuer et de s'adapter au dérèglement climatique, de mettre un terme à l'érosion de la biodiversité et de favoriser sa régénération, de réduire considérablement la consommation d'énergie et les émissions de carbone, de prévenir l'épuisement des ressources précieuses telles que les minerais et les sables, de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, de diminuer la production de déchets et de les valoriser massivement. De plus, il est crucial de ne pas oublier que la reconversion des friches contribue à préserver la santé publique en réduisant et en contrôlant les sources de polluants souvent présentes dans leur environnement.

La reconversion des friches industrielles possède une histoire significative importante à souligner. En effet, dès le milieu des années 1980, elle a été intégrée aux contrats de plan de plusieurs régions françaises confrontées à d'importants défis liés aux mutations économiques, sociales et urbaines. Parmi les régions les plus connues figurent le Nord-pas-de-Calais, la Lorraine, la Normandie et la région stéphanoise. Le traitement de ces friches, notamment par le biais des établissements publics fonciers présents dans ces régions, a permis le développement de nombreuses compétences techniques et juridiques. Ces connaissances se sont largement répandues sur l'ensemble du territoire national, touchant tous les acteurs et opérateurs impliqués dans le processus de renouvellement urbain.

Depuis lors, la reconversion des friches a pris un nouveau sens en raison de l'évolution du paysage des sites abandonnés. En plus des friches industrielles, de nouveaux type de friches se sont développés tels que les friches militaires, ferroviaires et hospitalière, mais encore de manière générale des sites de services publics déclassés. Les changements rapides dans la distribution, la logistique et le commerce ont également contribué à l'émergence de nouvelles friches commerciales. De plus, les quartiers entiers des agglomérations et des villes, ainsi que parfois même des métropoles attractives, sont touchés par des mécanismes d'obsolescence de l'habitat, ce qui élargit considérablement les territoires concernés par les friches. En conséquence, le sujet concerne désormais l'ensemble du territoire national, et la diversité des types de friches en fait en quelque sorte un nouvel objet d'étude.

Les nouveaux défis de la transition écologique dans nos modes de vie et nos activités, ainsi que dans l'organisation de nos territoires, ont engendré de nouvelles complexités. Ainsi, il devient essentiel de promouvoir et de légiférer en faveur d'une approche économe en matière de gestion du foncier. Cela signifie que toute friche, quelle que soit sa localisation, se trouve au cœur d'une problématique d'aménagement, qu'il s'agisse d'enjeux immobiliers ou environnementaux.

La reconversion des friches était déjà un processus complexe au départ, et de nombreux porteurs de projets ont dû faire face à d'innombrables obstacles avant de voir leurs opérations se concrétiser. Dans certains cas, ces défis étaient si importants que certains ont fini par abandonner leurs projets

en cours de route. Les projets de reconversion de friches soulèvent de nombreuses questions d'ordre écologique, technique, réglementaire, urbanistique, économique, voire politique.

d) Rôle de la Région au niveau des friches

1) Définition d'une friche

Aucune définition propre de friche n'est actuellement définie, notamment concernant la durée de non-utilisation du site, c'est pourquoi dans le cadre de ses dispositifs la Région en a instaurée une. La définition retenue par la région pour les friches est donc celle-ci : une friche est un bien foncier ou immobilier dont l'activité a pris fin depuis plus de 3 ans, sans perspective avérée de reprise d'initiative privée et dont la réaffectation ne peut être réalisée sans travaux de remise en état. De plus les friches sont qualifiées selon leurs derniers usages : industrielle, militaire, hospitalière, administrative, commerciale, habitat...

2) Présentation de la politique régionale pour la requalification des friches

La Région porte depuis de nombreuses années une politique régionale ambitieuse et volontariste d'anticipation, de traitement et de requalification des friches, en articulant les ambitions du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires (SRADDET) et du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), afin que ses territoires regagnent en attractivité et compétitivité, tout en consommant moins et mieux l'espace.

Cette politique s'inscrit pleinement dans la « loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets » du 22 Août 2021, dite « Loi climat et résilience ». En effet, cette dernière a introduit dans le droit de l'urbanisme un nouvel objectif de lutte contre l'artificialisation des sols qui doit aboutir, à horizon 2050, au principe du « Zéro Artificialisation Nette » ou ZAN. La requalification des friches fait partie des pistes pour répondre aux objectifs fixés par la loi.

- La Région Grand Est apporte son soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères [en complémentarité avec l'action des EPF (établissements publics fonciers) du Grand Est et d'Alsace, qui sont à mobiliser prioritairement]. Dans ce cadre elle soutient les requalifications de friches industrielles, militaires et hospitalières portées par les collectivités, les EPCI et leurs opérateurs, de l'étude de vocation aux travaux de reconversion du site (plafond 1M€). Elle soutient en outre la résorption des autres types de friches bâties (travaux de dépollution et déconstruction) portés par les collectivités et EPCI (plafond 200 000 €). Elle soutient en outre une étude permettant de réfléchir en anticipation d'un site dont la fermeture est annoncée afin d'éviter qu'il ne devienne une friche.

- En complément, la Région soutient les dépollutions exemplaires ou innovantes des sols des friches polluées par un appel à projets partenarial (Ademe, Agence de l'eau Rhin-Meuse et Région), afin de favoriser le développement des techniques alternatives à l'excavation et au stockage de terres polluées (enjeux déchets, environnement, biodiversité, qualité de l'eau). Une filière régionale de la dépollution existe et se développe appuyée par une recherche et une innovation actives (notamment avec le Groupement d'intérêt scientifique sur les friches industrielles de Nancy-Homécourt).
- La Région peut également mettre à disposition de l'ingénierie qualifiée pour conseiller les collectivités les moins pourvues en ingénierie (en particulier les collectivités rurales) dans la définition de leur projet (AMO), les requalifications de friches s'avérant complexes.*
- L'accompagnement technique est également collectif : la Région coanime avec l'Etat la plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable. Dans ce cadre, un groupe de travail sur les friches industrielles contribue à l'animation des acteurs régionaux de la requalification des friches, propose des outils et des temps de partage techniques, organise ou relaie des séminaires, etc...

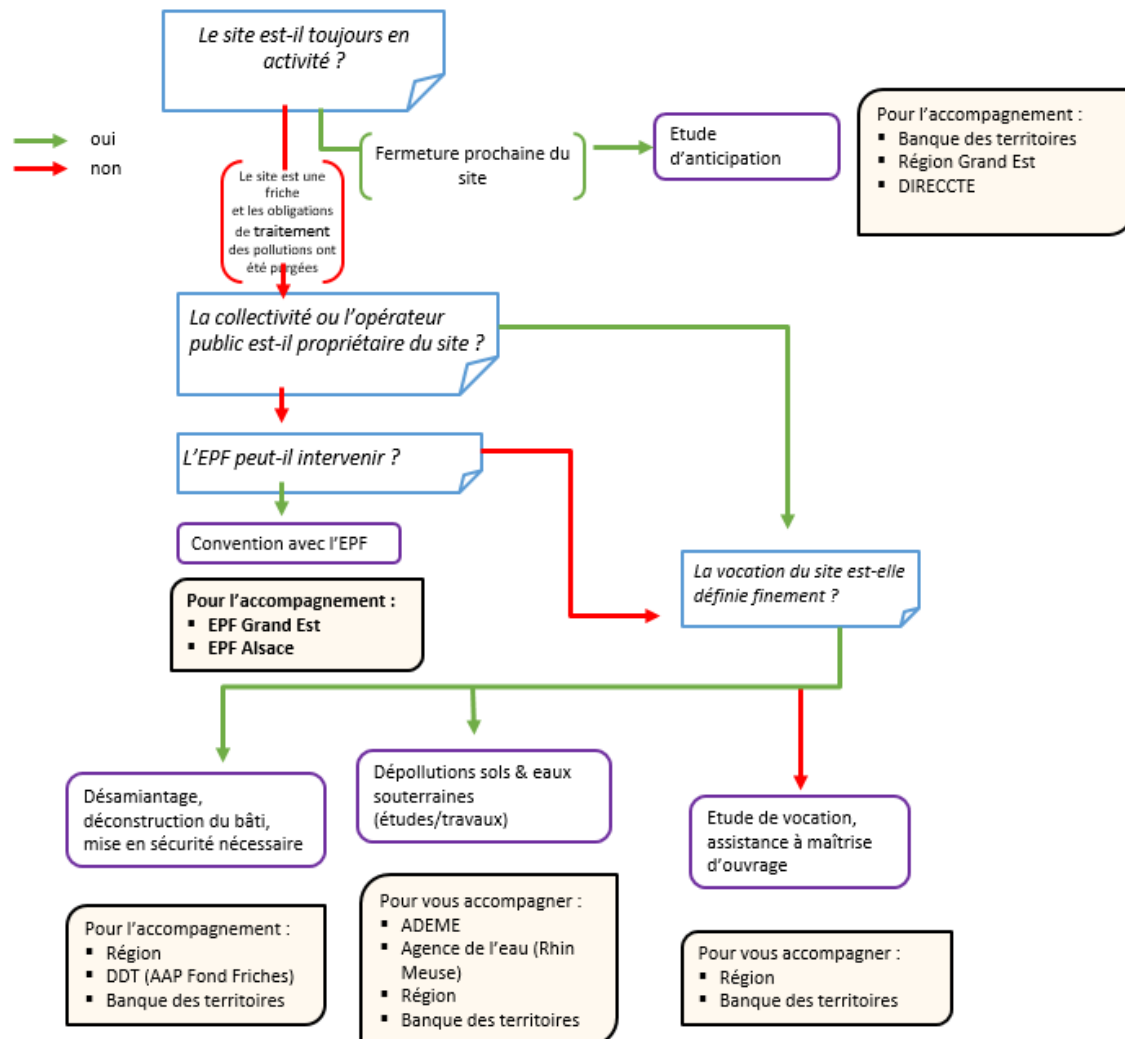


Figure 1: Dispositif d'Accompagnement des sites de la région Grand Est

3) Le dispositif friches

L'objectif du dispositif friches mis en place par la Région Grand Est est d'aider les collectivités ou les opérateurs publics à réinvestir les friches de leur territoire en respectant les principes de l'urbanisme durable, pour limiter la consommation de foncier via une prise en charge globale (des études à l'aménagement), ou à valoriser autrement leur friche (renaturation, énergies renouvelables). Afin de répondre à cette objectif, la Région a décidé de mettre en places de nombreuses actions qui sont :

- Appui technique :
 - Chargés de mission Reconversion Friches / Sites et Sols Pollués Région : conseil aux porteurs de projets (techniques de dépollution, méthodologie de projet pour la reconversion, financement public régional),
 - AMO friches mise à disposition : démarrage de projet complexe pour les collectivités dépourvues en ingénierie
- Appui financier :
 - Dispositif de soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères (désamiantage, déconstruction, dépollution, aménagement),
 - Appel à Projets Dépollution Exemple de friches polluées (Partenariat ADEME, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Région - Etudes et Travaux de dépollution).
- Favoriser l'innovation :
 - Coopération au niveau européen (TANIA project : nouvelles technologies pour la dépollution des sols),
 - Membre du GISFI (groupement d'intérêt scientifique sur les friches industrielles)
 - Travaux dans le cadre Plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable (GT friches).
- Travail en partenariat et réseau :
 - Avec les structures régionales : ADEME, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, EPF, GISFI,
 - Articulation avec l'Etat dans le cadre du Fonds Friche (avis techniques, participation aux comités)

4) Les Friches dans le SRADDET

La Région Grand Est possède un dispositif spécifique aux friches qui a pour but d'aider les communes dans leurs démarches de reconversions de site. Cependant des conditions à remplir sont nécessaires

pour que les projets proposés par les communes soient éligibles. Ces conditions permettent d'orienter les projets afin de faire en sorte qu'ils répondent aux objectifs du SRADDET.

Le SRADDET (Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalités des territoires) fixe les objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la région « en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets. » (Art. L. 4251-1.- du Code général des collectivités territoriales - CGCT).

La Loi renforce la compétence d'aménagement du territoire des régions en leur confiant notamment l'élaboration du SRADDET. Il s'agit d'un nouveau type de schéma d'aménagement qui intègre de nombreux schémas existants au niveau régional (schémas relatifs à la biodiversité, à l'énergie et la qualité de l'air, aux déchets, aux infrastructures de transport, au numérique) afin de renforcer leur cohérence. En Grand Est, la réunion de ces schémas s'ajoute à la fusion de 3 ex-régions qui avaient chacune leurs documents sectoriels.

La vision régionale de l'aménagement du territoire aborde l'ensemble des thématiques imposées par le Code général des collectivités territoriales et adosse à la notion d'égalité des territoires les thématiques suivantes :

■ L'armature urbaine, les réciprocitys urbain-rural, l'inter-territorialité, les relations avec les territoires limitrophes et le fait transfrontalier ;

■ Les équipements, notamment sportifs et culturels, les services à la population, le numérique ;

■ La santé dans son double aspect accès à l'offre de soins et la santé environnementale ;

■ L'économie territoriale, notamment à travers l'agriculture, la ressource en bois, l'économie circulaire et le tourisme ;

■ La consommation foncière et la problématique des friches ;

■ Les risques et notamment le risque inondation.

■ En outre, la question de la ressource en eau, éminemment stratégique en Grand-Est, est abordée dans le SRADDET en articulation avec la thématique de la biodiversité.

Parmi ces objectifs, ceux auxquelles les travaux concernant les friches visent principalement à répondre sont :

- **Objectif 11 : Economiser le foncier naturel, agricole et forestier :**
Enrayer l'étalement urbain, l'artificialisation des sols (accroissement actuel supérieur à la démographie et l'emploi) optimiser les espaces déjà artificialisés dans une approche d'urbanisme durable
- **Objectif 14 : Reconquérir les friches et accompagner les territoires en mutation :**
Réutilisation de foncier valorisable et reconversion des friches dans le cadre d'une stratégie territoriale globale visant leur réintégration dans le tissu urbain, leur renaturation, ou encore une mise en valeur de leur patrimoine.
- **Objectif 17 : Réduire, valoriser et traiter nos déchets :**
Objectif de traitement des déchets privilégiant toutes les formes de valorisation avant élimination permettant la valorisation de 70% des déchets du BTP, la valorisation de 55% des déchets non dangereux en 2020 et 65% en 2025 et la limitation des capacités de stockage à 70% en 2020 et 50% en 2025.

Ces objectifs sont associés à des règles auxquels ils sont associés, que l'on retrouve aussi dans le SRADDET :

- **Règle 16 : Sobriété foncière :**
Réduire la consommation foncière par rapport à une période de référence du SCoT (PLU)
 - au moins 50% à horizon 2030
 - tendre vers 75% en 2050
- **Règle 17 : Optimiser le potentiel foncier mobilisable :**
Mobilisation prioritaire du foncier existant et des espaces déjà urbanisés dans le cadre d'une logique de valorisation ou de préservation de ces espaces pouvant avoir une vocation économique, écologique, sociale ou patrimoniale.
- **Règle 25 : Limiter l'imperméabilisation des sols :**
Limitation de l'imperméabilisation des sols dans les projets d'aménagement afin de pouvoir éviter, réduire ou compenser la perte de sols perméables. Les compensations seront de 150% en milieu urbain et 100% en milieu rural.

Règles liées à la réduction des déchets et la valorisation matière (déchets du BTP, terres polluées)

- **Règle 12 : Favoriser l'économie circulaire :**
Utiliser la hiérarchie des modes de traitement de déchets dans l'ordre suivant : prévention, préparation en vue de réutilisation, recyclage, valorisation énergétique et élimination en dernier recours.
- **Règle 15 : Limiter les capacités d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage :**
Mettre en place des actions pour atteindre les objectifs de réduction des capacités d'incinération et des capacités de stockage (75% en 2020 et 50% en 2025), y compris les stockages de déchets inertes et les installations de traitement et de stockage de déchets dangereux (75% en 2025 et 50% en 2031).

5) Organigramme

La Direction générale adjointe est composée de Directions et de Missions :

- 1 Direction de la cohésion des territoires (DCT)
- 1 Direction de la transition énergétique, écologique et de l'environnement (DTEE)
- 12 Maisons de la Région
- 1 Direction territoire numérique (DTerNum)
- 1 Direction de la santé (DS)

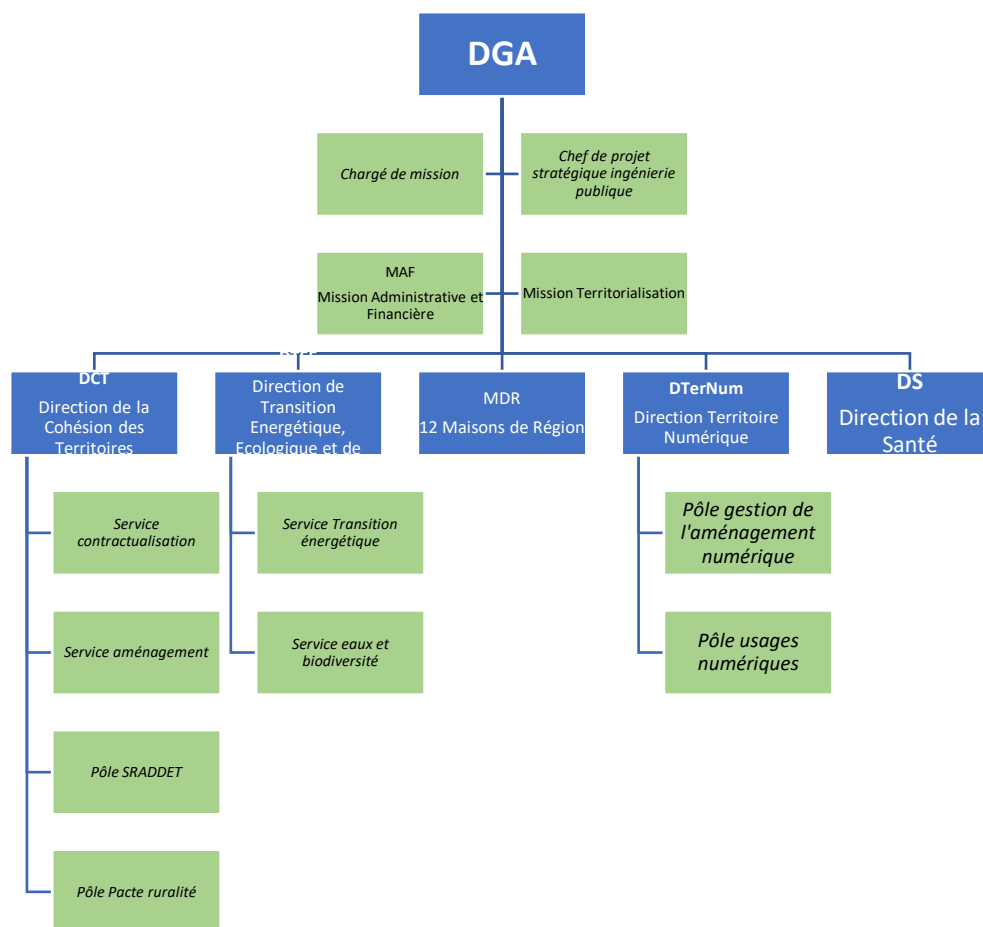


Figure 2: Organigramme du Pôle Environnement

Le service aménagement dans lequel j'ai effectué mon stage se trouve sous la direction de la DCT dont voici l'organigramme :

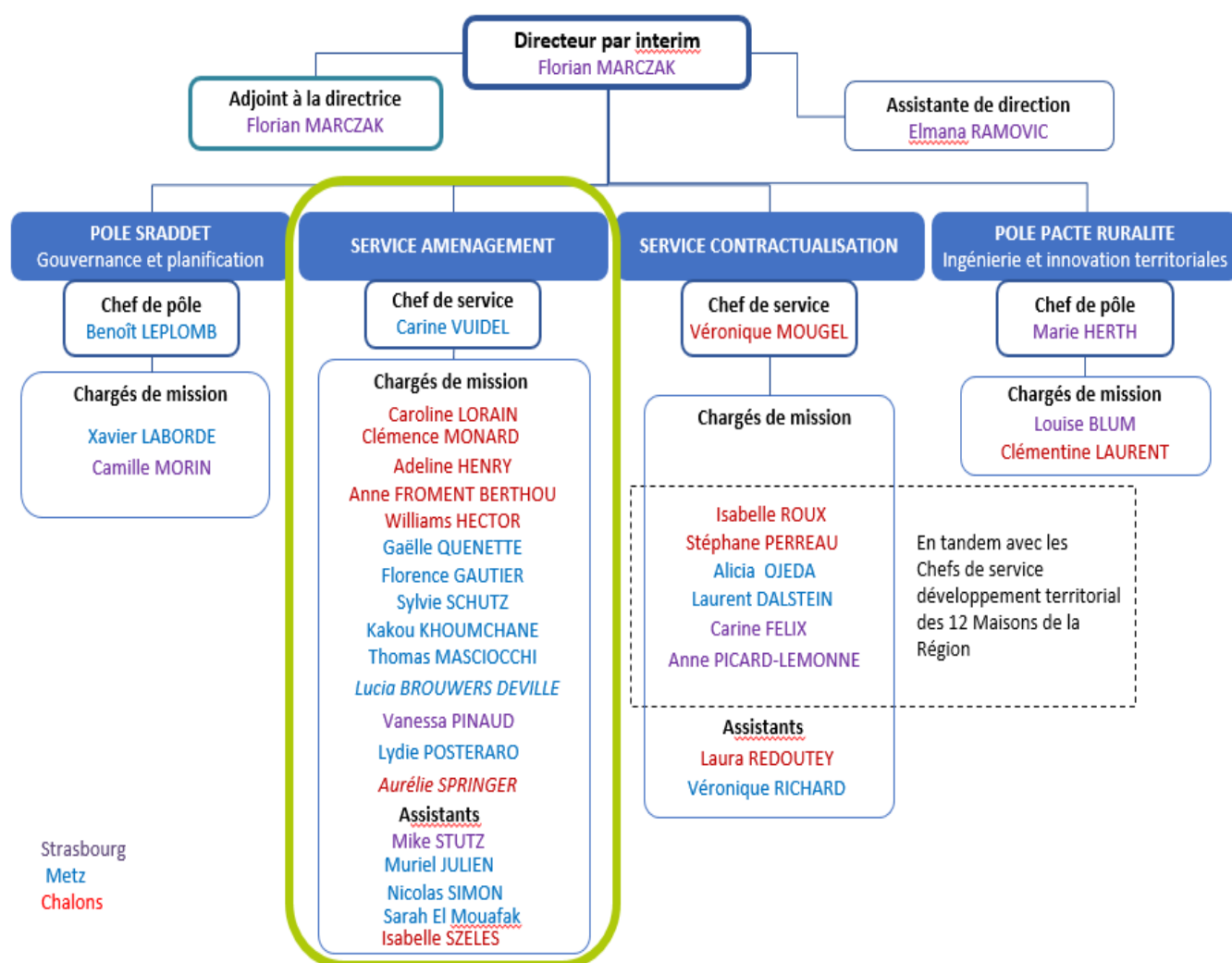


Figure 3: Organigramme de la DCT

Chaque pôle et service possède un rôle prédéfini :

- Le pôle SRADDET Gouvernance et Planification est en charge de coordonner et suivre la déclinaison du SRADDET, notamment la planification, et animer en transversalité la gouvernance régionale de l'aménagement durable
- Le service aménagement gère la promotion et le développement d'un aménagement durable, vivable et sobre des territoires, qui traduit les orientations du SRADDET. Ce service est le référent métier aménagement au sein de la Région Grand Est
- Le service contractualisation permet de renforcer le partenariat Région-Territoires en impulsant et en mettant en œuvres les Pactes territoriaux en tandem avec les 12 Maisons et en articulation avec les Directions « métier »
- Le pôle Pacte Ruralité Ingénierie et Innovations Territoriales vis à expérimenter, généraliser les bonnes pratiques, animer les territoires et faire émerger des coopérations, notamment dans les territoires ruraux, pour les faire monter en puissance sur les grandes transitions.

III) Travaux effectués et compétences apportées

a) Mes différentes missions

1) Jour d'arrivée

Lors de mon arrivée sur mon lieu de stage, j'ai d'abord effectué un tour des locaux afin de découvrir le site sur lequel j'allais travailler pendant les 3 mois suivants. Mon maître de stage ne se trouvait pas sur le même site que le mien (elle se trouvait sur le site de Châlons-en-Champagne tandis que mon stage se déroulait sur le site de Metz). C'est donc son collègue, Thomas MASCIOCCHI, responsable de la gestion des friches sur le site de Metz qui m'a accueilli. J'avais déjà eu contact avec Thomas lors de réunions en visio effectuées avant le début de mon stage et savais déjà que mon maître de stage ne se trouvait pas sur le même site que le mien et ne serait pas présente lors de mon arrivée. Un autre stagiaire dans le domaine de l'aménagement du territoire commençait aussi son stage le même

2) Travail sur l'évolution des dispositifs

La Région Grand Est possède plusieurs dispositifs d'aide visant à permettre aux communautés ayant des projets bien ficelés de pouvoir les mettre en œuvre. Il existe de nombreux dispositifs différents et chaque dispositif est lié à un type de projet propre. Dans le cadre de ces dispositifs, des aides sont données mais seulement aux communes et organismes publics, si un organisme est privé et cherche des aides pour ses financements il se tournera alors vers l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique) du Grand Est.

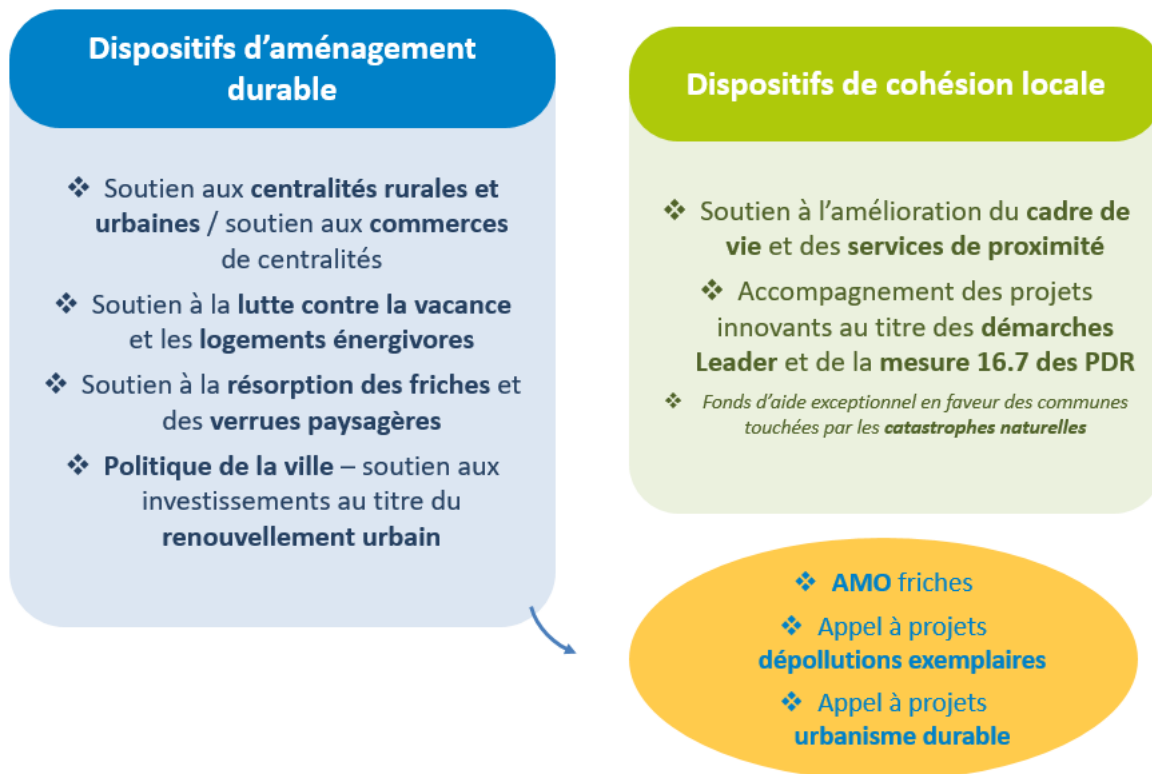


Figure 4: Description des Dispositifs

Le dispositif sur lequel j'ai travaillé et auquel je me suis le plus intéressé était celui de soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères. Ce dispositif possède un fonctionnement qui lui est propre au niveau de la gestion des projets et de leur accompagnement en passant par plusieurs grandes étapes que l'on peut décrire ci-dessous :

Objectifs : traiter les **friches industrielles, militaires et hospitalières**
à travers 3 grandes étapes :

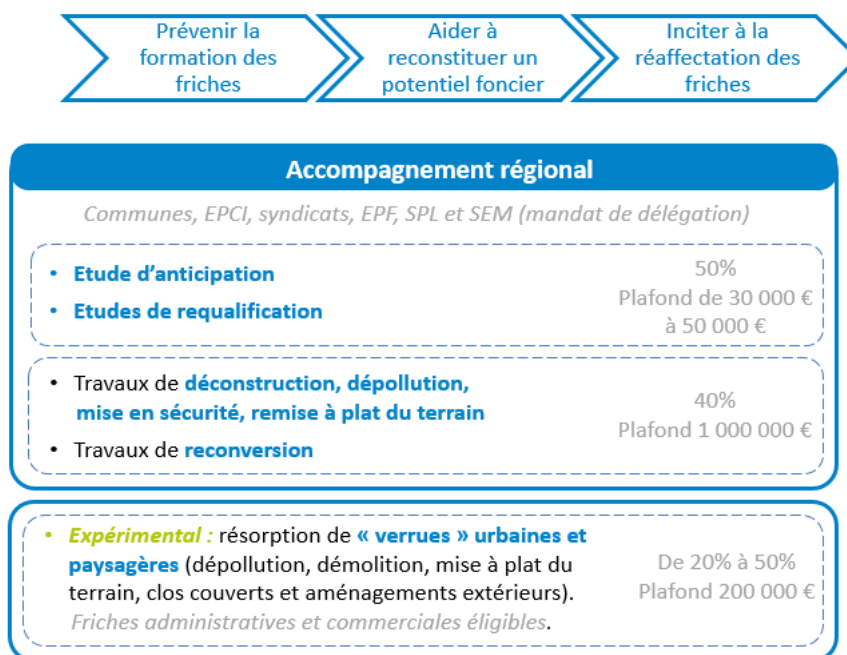


Figure 5: Objectifs des Dispositifs

Ces dispositifs sont régulièrement remaniés et modifiés afin d'être en constante amélioration, c'est pourquoi la Région a récemment décidé de modifier tous ses dispositifs en les « verdissant ». Ce changement au niveau des dispositifs vise à rendre les projets proposés par les communes plus écologiques qu'auparavant, en accord avec les objectifs qui sont fixés par le SRADDET d'ici 2050. Ainsi les futurs projets auront des critères écologiques à remplir pour pouvoir obtenir les aides, ces conditions étant plus ou moins strictes selon les dispositifs. Mon rôle principal a été de revoir le dispositif d'aide des Friches et Verrues Paysagères.

AMO FRICHE

AAP DEPOLLUTION DE FRICHES INDUSTRIELLES

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE : PROJET DE REQUALIFICATION DE FRICHES

Communes et EPCI les moins pourvues en ingénierie

- **Mission d'AMO de 3 mois** afin de conseiller les communes et les accompagner dans la définition de leur projet de reconversion de friches industrielles, militaires ou complexes

**AMO
financée
par la
Région**

Rendu de la mission d'AMO : un diagnostic préalable et une feuille de route opérationnelle

APPEL A PROJET RECONVERSION DES FRICHES INDUSTRIELLES :

ETUDES ET TECHNIQUES DE DEPOLLUTION EXEMPLAIRES

- **Volet 1 : études préalables de gestion des pollutions des sols**

Acteurs publics et privés éligibles

*Financements
coordonnés ADEME –
Agence de l'Eau –
Région Grand Est*

- **Volet 2 : travaux de dépollution** par des techniques exemplaires avec recours à un AMO spécialisé "sites et sols pollués"

Acteurs publics éligibles

Le dispositif de soutien à la résorption des friches du Grand Est a porté 49 projets en 2020. Ces friches sont réparties en différents types permettant d'orienter plus facilement par la suite les travaux de dépollution et d'aménagement qui seront effectués.

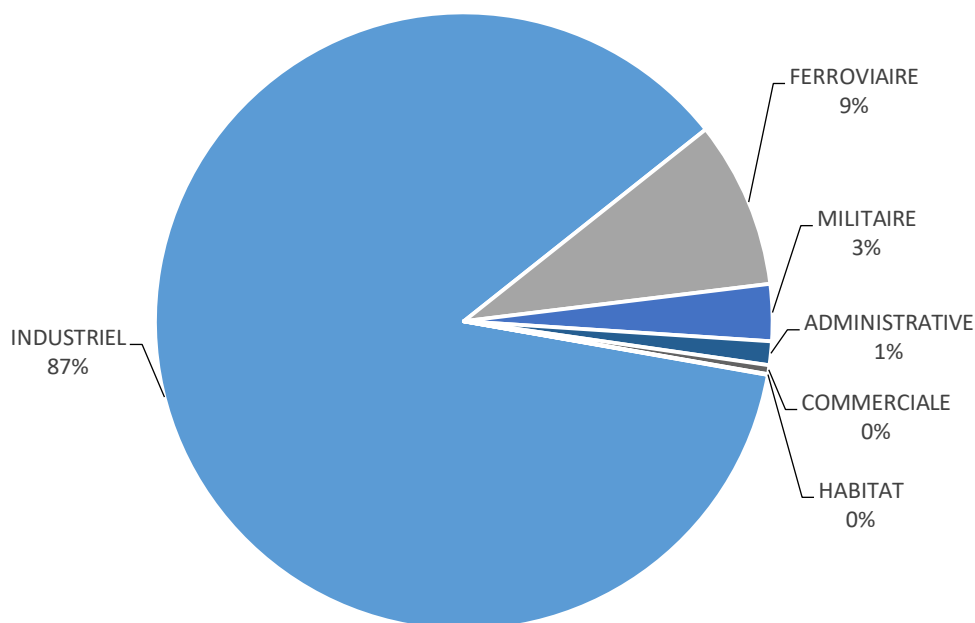


Figure 6: Répartition des Superficies par Typologie de Friches

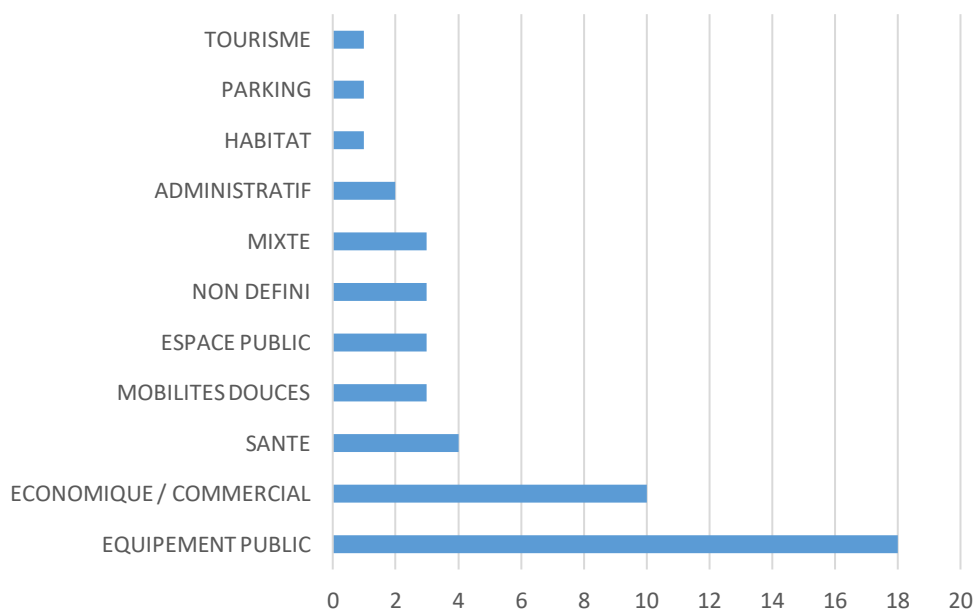


Figure 7: Vocation des Sites Accompagné

Typologie	Hectares
INDUSTRIEL	87,85
FERROVIAIRE	8,87
MILITAIRE	3,02
ADMINISTRATIVE	1,26
COMMERCIALE	0,47
HABITAT	0,04
<i>Total général</i>	<i>101,50</i>

Le fonds friches a été créé dans le cadre du **Plan de relance**. Ce fond s'élève à 74,2 millions d'euros pour 114 dossiers. Ce dispositif peut aussi être prolongé pour les projets avec le fonds vert dans le cadre de recyclage du foncier.

Le Grand Est est une région qui possède un fort potentiel en matière de friches qui est lié aux passés industriels (sidérurgie et textile, minier), militaire auquel s'ajoutent les friches administratives. Une enveloppe de 34,5M€ est prévu pour les projets de 2023.

Afin de déterminer les projets éligibles, la région utilise une approche identique à celle du Plan de Relance :

- . le bien visé **doit être une friche**
- . la subvention accordée **vient réduire le déficit**
- . les dépenses éligibles sont **celles de recyclage**, non entamées avant dépôt de dossier
- . nouveauté : « renaturation » possible
- . bien choisir le **type de bilan**

Il existe différents types de porteurs de projet éligibles. Par exemple les maîtres d'ouvrage des projets de recyclage d'une friche sous réserve que leur projet respecte les règles européennes applicables aux aides d'État :

- . les **collectivités**, les établissements publics locaux ou les opérateurs qu'ils auront désignés ;
- . les **établissements publics de l'Etat** ou les opérateurs qu'ils auront désignés ;
- . les **aménageurs publics** (EPA, entreprises publiques locales, SEM, SPL) ;
- . les organismes fonciers solidaires et les **bailleurs sociaux** ;
- . des entreprises privées, sous réserve de l'accord de la collectivité compétente en matière d'urbanisme et d'aménagement ainsi que du concédant, mandant ou bailleur le cas échéant (...)

3) Visites de Friches

Friche de Wesserling :

Le commune de Wesserling se situe dans la vallée de la Thur dans le Haut-Rhin, côté alsacien du col de Bussang à quelques kilomètres de Saint-Amarin. Elle fait partie des 188 communes composant le Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Bâtiment de la friche de Wesserling avant travaux (photo par Vanessa PINAUD) :





Bâtiment de la friche de Wesserling après travaux (photo par Vanessa PINAUD) :





En 1986, le Conseil général décide de s'impliquer dans la réhabilitation d'un site en mettant en place une initiative ambitieuse. Il procède à l'acquisition complète du site, comprenant ses jardins, ses bâtiments tels que le château, les écuries, ainsi que les usines marquées par les cheminées datant de différentes époques. Par la suite en 2005, la communauté de communes de Saint-Amarin, sous la présidence de François Taquard, prend le relais en ayant l'objectif de redonner vie à cet endroit. L'objectif de cette acquisition est de convaincre que le parc de Wassering peut renaître sans effacer ce patrimoine industriel. L'élus, animé par une conscience écologique, est convaincu que "détruire coûte aussi cher que rénover".

Cette friche de 43hectares a donc commencé à être rénové à partir de 2005, morceau par morceau puisque la communauté de commune ne possédait pas les moyens nécessaires pour refaire l'entièreté du site en une seule fois. Au fur et à mesure des années, de nombreuses différentes parties du parc de Wassering ont été réaménagées. Le concept du réaménagement du parc a été de mettre un avant de façon moderne le principe de cité-usine en incluant de nombreux différents types d'aménagements, passant par la présence de troupe en résidences, la mise en place de cabinet, la reconversion de l'usine textile en musée, l'implantation de potagers décoratifs, la création de cinq restaurants, un supermarché mais aussi de nombreux logements où vivent 300 habitants.

A l'heure actuelle, la rénovation de la friche n'est toujours pas finie mais touche à sa fin. La visite que j'ai effectuée avec mon tuteur de stage m'a permis de constater et d'observer la plupart des installations déjà effectuées sur le site de la friche, mais aussi de voir la partie qu'il restait encore à défricher. L'un des projets est de construire un cirque itinérant appartenant à une troupe mais qui serait aussi occupé par d'autres prestataires lorsque celle-ci serait en déplacement. Cet aménagement nécessite des précautions et études de dépollution préalables, notamment dû au fait que ce site accueillera du publique et des personnes résidentes. En fonction des pollutions trouvées dans le sol et de l'usage futur lié au projet de reconversion du site, différentes mesures doivent être

prises. Ici le site a pour projet d'accueillir du public et des logements (caravanes pour les personnes qui sont membres de la troupe). Ainsi les restrictions au niveau de la pollution autorisée et de la gestion de celle-ci seront plus strictes que celle d'un projet ne recueillant personne. De plus, des chevaux seront présents donc des analyses de l'herbes ont été effectuées auprès d'un laboratoire et vont être interprétées afin de savoir si les animaux peuvent la manger sans risque pour leur santé.

Pour voir si le sol contenait de la pollution, plusieurs forages ont été effectués à quelques mètres de profondeurs afin de prélever de la terre à analyser. Les résultats de ces analyses ont montré que plusieurs métaux étaient présents dans le sol (notamment cuivre, ...), mais aucun polluant ne pouvant s'évaporer et être respiré par les personnes présentes sur le site. Les mesures à prendre sont donc de poser des revêtements au-dessus de cette terre afin de ne laisser aucune possibilité de contact avec les métaux présents.

La Région Grand Est aide à travers ses différents dispositifs les communautés de commune qui entreprennent des études et travaux de rénovation de friche mais uniquement pour les projets éligibles (éligibilité jugée selon un certain nombre de critères).

Friche de Wesserling :

Toujours dans le département du Haut-Rhin se trouve la friche d'une ancienne usine textile laissée à l'abandon depuis plus de 30ans dans la commune de Wildenstein. L'étude de vocation de cette friche n'a encore actuellement pas été effectuée, ce qui signifie que la future utilisation de cette friche n'est toujours pas définie.

La communauté de commune aimerait préserver au maximum le bâti déjà existant, comme elle l'a fait pour ses 2 autres friches à Wesserling et Malmerspach, afin de préserver le patrimoine de la région et de rénover plutôt que démolir. Cependant, la friche se trouve en piteux état et peu de bâtiment semble être encore possible à préserver. En effet, certains bâtiments se sont écroulés et ont développé de la mérule (champignon qui mange le bois).

J'ai pu assister à une réunion à la mairie de Wildenstein où se trouvaient le maire, la responsable friche de la communauté de commune, des architectes urbanistes et des responsables friches de différents secteurs. Lors de cette réunion a été évoqué quelle pourrait être la future utilisation de cette friche, notamment en fonction des besoins et qualités de la région. Cette friche se trouve à proximité d'un chemin de randonnée menant à une cascade qui est souvent utilisé. De plus la région se trouve être très touristique notamment lors de la période d'avril à octobre, de nombreux gîtes et logements existent déjà mais aucun n'existe pour des grands groupes (d'environ minimum 20/30 personnes). Ainsi cette demande n'a pour l'instant aucune réponse, c'est pourquoi l'idée principale de la commune serait de reconvertir cette friche en centre de logement pouvant accueillir de grands groupes, par exemple une auberge de jeunesse.

Après des discussions sur la faisabilité du projet, comment pourraient être reliés la friche et le sentier de randonnée vers la cascade et certains autres points liés à la future reconversion, nous avons été sur le site de la friche. Un portail fermé par un cadenas bloque son accès mais celui-ci se retrouve souvent cassé par certaines personnes forçant le passage afin d'aller sur le site. Le bâtiment principal est en train de s'écrouler, on peut voir la toiture qui manque sur certaines parties (ce qui n'était pas le cas il y a 2 ans) ce qui montre l'urgence d'agir rapidement si l'on veut essayer de préserver une partie de ce qu'il reste. A l'intérieur des bâtiments se trouvent énormément de débris, des fissures dans le sol et dans les plafonds sont présentes, toutes les fenêtres sont cassées, de nombreux tags sont présents sur les murs et les escaliers présents dans les bâtiments ne sont plus utilisables et peuvent s'effondrer à tout moment. Avant de reconvertir cette friche il faudra effectuer une

dépollution, dont le coût sera défini après les prélèvements qui seront effectués et figureront dans le plan de gestion, mais ces coûts ont grossièrement été estimés entre 1 et 3 millions d'euros au vu de la taille du site, de son ancienne utilisation et de la façon dont elle n'a pas été entretenue pendant un grand nombre d'année. Ce coût est significatif notamment pour une commune de moins de 200 habitants, mais nécessaire pour la reconversion de cette friche qui est la dernière existante dans cette communauté de commune.

Lors de la visite, l'expert structure s'est intéressé à l'architecture et nous a expliqué que pour lui, malgré la volonté de la communauté de commune de conserver une partie afin de préserver le patrimoine, il n'y avait quasiment plus rien à sauver. De plus, avec ce type de friches où la quasi-totalité des bâtis sont effondrés, garder une partie du bâti ne revient pas nécessairement à moins cher et il vaut parfois mieux tout raser.

4) Diaporama pour les élus

Lorsque l'on s'intéresse à l'aménagement, de nombreux enjeux politiques font fréquemment parties de la mise en place des projets. En effet, une grande partie du rôle des chargés de missions est de convaincre les élus que le projet est nécessaire et permettra des améliorations quant au niveau du cadre de vie ou de la sécurité liée aux installations pour les habitants de la commune. Aussi Carine VUIDEL, la cheffe du service aménagement de la Région Grand Est, assiste à de nombreuses réunions où les élus sont présents. Pour les convaincre il faut utiliser des termes assez simples et leur expliquer clairement les choses en évitant d'utiliser des termes techniques qu'ils ne comprendraient pas.

Ainsi dans le cadre de l'une de ces réunions il m'a été demandé de préparer un power point, dans un délai assez restreint, visant à montrer les récentes catastrophes naturelles ayant eu lieu dans la région de Grand Est et mettre en avant les différents aménagements qui ont été effectués et mis en place afin de pallier à ces événements, ainsi que d'autres installations cherchant à répondre aux effets du réchauffement climatique. Par exemple, pour éviter les inondations, notamment dans les communes en ayant déjà subis, de nombreuses opérations de désimperméabilisation des

b) Mes conditions de travail

1) Point sur la sécurité

Lorsque j'ai eu à effectuer mes différentes missions, notamment les visites de friches, des consignes de sécurité étaient à respecter.

En premier lieu, le port des EPI (équipement de protection individuelle) était fortement recommandé, surtout les chaussures de sécurité et le casque. En effet, certaines des friches que j'ai eu à visiter (surtout celle de Wilderstein) était en très mauvais état et le plafond pouvait s'effondrer à certains endroits, c'est pourquoi il valait mieux porter un casque pour se protéger. Cependant, nous ne rentrions pas dans les bâtiments les plus risqués afin d'éviter le plus possible qu'un accident se produise, les risques d'effondrement étant ainsi bien réduits.

Les chaussures de sécurité étaient fortement conseillées pour éviter de marcher sur un objet qui pouvait nous blesser. En effet, on trouve sur le sol des sites en ruine de nombreux débris qui peuvent être potentiellement dangereux, dus aux bâtiments qui s'effondrent ou alors aux anciennes activités de l'entreprise. De plus, de nombreuses personnes pénètrent régulièrement sur les sites de façons illégales et laissent aussi de nombreux déchets qui peuvent nous blesser, comme par exemple des seringues ou autres types d'objets coupant. Ainsi les chaussures de sécurité permettent d'éviter ces objets d'entrer en contact avec notre peau et de nous blesser.



Figure 8 "Équipement De Protection Individuelle (source : signalétique.biz)"

2) Difficultés rencontrées

Au début de mon stage, j'ai eu à lire de nombreux documents et eu à assister à quelques formations données par mon tuteur de stage afin de connaître le minimum d'information nécessaires pour effectuer mon stage de façon efficace et dans les meilleures conditions possibles pour débiter. Ces lectures m'ont permis d'acquérir de nombreuses connaissances et informations qui m'ont beaucoup servies tout au long de mon stage. En tant que stagiaire, je n'avais pas de bureau attribué et me trouvais donc en bureau volant, mais je me retrouvais la plupart du temps dans le même bureau que mon tuteur de stage ce qui me permettait de lui poser toutes les questions que je voulais dès que j'en avais. De plus, même quand il n'était pas là je pouvais évidemment le contacter par message si j'en avais besoin.

Dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement de nombreuses abréviations sont utilisées, ce qui rendait au début difficile la compréhension des documents que je lisais ou des conversations auxquelles je pouvais assister. J'ai vite pu intégrer la plupart de ces notions ce qui m'a permis de comprendre et d'apprendre de plus en plus d'informations liées aux friches et à l'aménagement en général, ainsi que sur le verdissement et le domaine de l'environnement.

Afin de récolter des informations pour ma mission de verdissement des dispositifs, j'ai eu à contacter des personnes travaillant dans les domaines appropriés et pouvant me donner des informations cohérentes ou bien m'orienter dans les directions à suivre. Lors de ces appels il m'a été difficile de paraître à l'aise lorsque je répondais au téléphone, comme je suis très timide de base et que je n'aime pas parler aux inconnus. Au final j'ai fini par m'habituer (bien que je reste un peu timide) et j'ai commencé à savoir quelles questions posées de plus en plus facilement. Cette partie de mon stage m'a aidée à surmonter un petit peu ma timidité et m'a permis de m'adresser facilement à des personnes qui m'étaient inconnues, ce que j'ai du mal à faire dans la vie de tous les jours.

Pour trouver les informations nécessaires à mes missions, j'étais un petit peu perdue au début avec tous les différents dossiers et document qu'il y avait. En effet il s'est avéré que tout était très bien trié mais il était difficile de se repérer au départ lorsqu'on ne connaissait pas du tout le rangement et le classement selon lequel les dossiers avaient été faits. Au début je devais donc tester plusieurs dossiers avant de trouver le bon, je devais tenter de rentrer des mots clefs dans la barre de recherche jusqu'à ce que je trouve finalement le bon dossier. Cela pouvait me prendre un peu de temps au début mais j'ai rapidement fini par connaître la façon dont tout était ordonné et celle dont les documents étaient triés et c'était donc bien plus clair et bien plus facile pour moi de m'y retrouver.

Sinon globalement, lorsque j'avais le moindre problème, je pouvais demander à quasiment n'importe quel employé et il venait directement me voir pour essayer de m'aider, et même s'il ne savait pas comment il faisait de son mieux pour m'aiguiller de la meilleure façon possible. Sur ce point tous les salariés étaient très ouverts et n'étaient absolument pas énervés ou agacés lorsque je leur posais une question, comme je le craignais, mais au contraire ils cherchaient à nous aider au maximum et étaient très content que l'on ose poser des questions ce qui montrait notre intérêt pour la mission qui m'avait été confiée.

3) Ambiance au travail

Au niveau de l'ambiance au travail que j'aie perçue au cours de mon stage au sein de cet organisme, je peux dire que je la trouvais plutôt bonne. En effet tout le monde prend le temps de saluer les autres dès son arrivée, de faire le tour des bureaux afin de voir tout le monde puis de discuter un petit peu avant de commencer à travailler. Malgré le fait que l'on soit répartis sur plusieurs régions différentes, tout le monde se connaît et a l'habitude de travailler avec les autres. Des réunions de services ont lieu régulièrement (toutes les semaines ou 2 semaines) permettant à chacun de se parler et de faire part de l'avancé de son travail, de mettre en commun et de demander l'avis de chacun sur certains sujets. De plus, certains lundi matin des « café teams » sont mis en place permettant un temps d'échange entre les différents collègues avant de démarrer la semaine.



Il y a aussi un distributeur de boissons chaudes où toutes sortes de boissons chaudes (cafés, chocolats chauds, cappuccino) sont mis à disposition des employés afin qu'ils puissent en prendre à tout moment de la journée. Aussi une machine à café propre au secteur aménagement se trouve dans l'un des bureaux, chacun ramenant à son tour les dosettes à café nécessaires ainsi que des gâteaux et fruits pour que chacun puisse en prendre à sa pause en profitant de ce temps pour échanger avec les autres collègues.

Au niveau de la convivialité des pauses, les employés font généralement leurs pauses en même temps afin de pouvoir discuter ensemble ce qui permet de rendre ce moment plus sympa et autre que simplement un café entre deux heures de travail. La pause se fait généralement dans la salle où se trouve la machine à café, mais beau on peut bien sûr sortir aussi pour prendre sa pause lorsqu'il fait beau et que l'on veut prendre l'air.

Un des rituels de l'entreprise est le fait de ramener les croissants le matin lorsqu'il s'agit d'un jour important ou qu'un joyeux événement s'est produit récemment (anniversaire, obtention d'une prime, signature d'un contrat, etc..). J'ai moi-même dû (évidemment personne n'est réellement obligé mais c'est plutôt une habitude) ramener les croissants lors de mon dernier jour de stage.



CONCLUSION

En conclusion de ce rapport, je peux dire que ce stage m'a beaucoup apporté de connaissances et compétence qui me seront fortement utile dans le futur, notamment dans mon futur professionnel mais aussi personnel. Cette expérience professionnelle m'a permis d'estimer ma faculté à rapidement me familiariser avec un environnement étranger et m'a doucement habituée à la charge de travail demandée lorsque l'on se retrouve dans le monde du travail. J'ai de plus pu prendre confiance en moi puisque l'on m'a confié de nombreuses tâches dont l'autonomie était le point principal, ce qui m'a aussi permis d'améliorer cette faculté en parallèle.

J'ai aussi pu aiguisé mon expérience en travail en société, puisque bien que la plupart de mes tâches ne nécessitaient pas d'être plusieurs, j'ai dû parfois demander de l'aide ou au contraire renseigner des personnes qui avaient des questions sur certains sujets dont j'avais les réponses.

L'ambiance générale et la façon de travailler de cet organisme m'a rapidement permis de me sentir à l'aise avec les autres employés et à ma place, tout en restant dans l'optique de travailler et de fournir le meilleur de moi-même pour faire avancer l'entreprise et ses employés.

Je pense avoir été efficace et à la hauteur des attentes de l'entreprise, et mon travail sera de plus réellement utile aux autres employés ce qui rend ce stage d'autant plus gratifiant. Ce stage m'a apporté énormément de savoir que j'ai choisi de résumer dans ce tableau :

Savoir	Savoir être
• maîtriser différents logiciels et sites informatiques • renseigner les autres • transmettre les informations nécessaires	• être autonome • m'adapter aux contraintes • être disponibles et à l'écoute des autres

ABSTRACT

During my internship several tasks were entrusted to me. The mission that took me the most time was to update the information and requests concerning the wasteland system of the Grand Est Region. The visits to Friches also taught me a lot, especially during the information meetings with the experts in each corresponding field.

Marzena GROSSE

3^{ème} année

2021-2022

Stage de découverte d'entreprise

Résumé : Au cours de mon stage plusieurs tâches m'ont été confiées. La mission qui m'a pris le plus de temps est celle de mettre à jour les informations et demandes concernant le dispositif friche de la Région Grand Est. Les visites de Friches m'ont aussi beaucoup appris notamment lors des réunions d'informations avec les experts de chaque domaine correspondant.

Mots Clés : Friches, Dépollution, Projets, Maitrise d'Ouvrage, Réhabilitation

[Entreprise] : 1 place Gabriel Hocquard, 57000 METZ

Tuteur entreprise :
Clémence MONARD
Chargé de mission Friches
Tuteur académique :
Mathilde Gralepois

